

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n°2022/08/DCSE/BPE/IC du 10 février 2022, une enquête publique environnementale unique est prescrite pendant 31 jours consécutifs du **lundi 07 mars 2022 à 09 heures au mercredi 06 avril 2022 à 17 heures**, relative aux **demandes présentées par la société « GOODMAN France »**, domiciliée 24 rue de Prony (75 017), pour :

- l'édification d'un ensemble immobilier logistique composé de trois bâtiments à usage d'entrepôt et de bureaux (PC n° 077 291 19 00003, PC 077 291 19 00004 et PC 077 291 19 00005) dans la zone d'activité concertée de la Chapelle de Guivry au Mesnil-Amelot (77 990),
- l'exploitation de ces trois bâtiments logistiques à usage d'entrepôt dans la zone d'activité concertée de la Chapelle de Guivry au Mesnil-Amelot (77 990) ;

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie du Mesnil-Amelot, sise 2, rue du Chapeau (77 990).

Le président du tribunal administratif de Melun a désigné Madame Marianne BRUTINOT pour conduire cette enquête publique en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête sont mis à la disposition du public :

- o en format papier, **aux jours et heures d'ouverture de la mairie du Mesnil-Amelot (77 990), sise 2, rue du Chapeau**, ainsi qu'en version numérique, sur un poste informatique dédié fourni par la société PubliLégal,
- o en format papier, **aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Villeneuve-sous-Dammartin (77 230), sise 35, rue de Paris**, commune comprise dans le rayon d'un kilomètre autour du site projeté, déterminé conformément à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,
- o **sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante :**
www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques.

Toute personne peut également en obtenir communication auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (Direction de la coordination des services de l'État – bureau des procédures environnementales – 12, rue des Saints Pères – 77 010 Melun Cedex – courriel : pref-icpe@seine-et-marne.gouv.fr), à sa demande et à ses frais.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter et consigner ses observations et propositions :

- o à la **mairie du Mesnil-Amelot, aux jours et heures d'ouverture au public, sur le registre d'enquête en format papier ainsi que sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur un poste informatique dédié, fourni par la société PubliLégal,**
- o **sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante :**
www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques,
- o **par courrier électronique à l'adresse suivante :** goodmanfrance-lemesnilamelot@enqueteublique.net

Jusqu'au terme de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent également être adressées par voie postale au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique sise, mairie du Mesnil-Amelot – 2, rue du Chapeau – 77 990 Le Mesnil-Amelot. Celles-ci seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

Si la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 le permet, et afin de recevoir les observations et propositions du public, le commissaire enquêteur se tiendra à sa disposition à la mairie du Mesnil-Amelot, siège de l'enquête publique, aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-dessous :

LUNDI 07 MARS 2022	de 09h00 à 12h00
JEUDI 17 MARS 2022	de 14h30 à 18h00
MARDI 29 MARS 2022	de 14h30 à 18h00
MERCREDI 06 AVRIL 2022	de 09h00 à 12h00

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de Monsieur Paul RINDER, responsable technique développement au sein de la société « GOODMAN France », par voie électronique à l'adresse suivante : Paul.Rinder@goodman.com

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies du Mesnil-Amelot et de Villeneuve-sous-Dammartin. Ces documents seront également consultables sur la même durée sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques

Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur les demandes présentées par la société « GOODMAN France » :

- par arrêté du préfet de Seine-et-Marne, pour les trois demandes d'autorisation environnementale présentées au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, visant l'exploitation de trois bâtiments à usage d'entrepôt et de bureaux dans la zone d'activité concertée de la Chapelle de Guivry au Mesnil-Amelot,

- par arrêté du maire de la commune du Mesnil-Amelot, pour les demandes de permis de construire correspondantes.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques